

# Nouveaux rythmes scolaires à la rentrée

## Des animations gratuites le midi

En septembre prochain, 12 des 14 écoles primaires du territoire de la communauté de communes adopteront la réforme des rythmes scolaires, c'est-à-dire des cours le mercredi matin, une sortie plus tôt l'après-midi les autres jours et un temps de pause du midi allongé. Concrètement, les nouveaux horaires de classe seront : 9h-12h, 14h-16h15 les lundi, mardi, jeudi et vendredi et 9h-12h le mercredi. **"Pour en arriver à l'adoption de ces horaires, des réunions de concertations ont eu lieu avec les mairies, les enseignants, les associations et les parents d'élèves"**, précise le président de la communauté de communes, Bernard Morilleau. Cette réforme vise à favoriser la réussite scolaire et mieux respecter le rythme des enfants. L'accueil périscolaire des enfants par les associations ne varie pas. Il se fera comme précédemment, à la différence près que les éco-



*Karl Grandjouan, Bernard Morilleau, Lise Tatibouet (responsable enfance jeunesse) et Justine Halley (chargée de mission rythmes scolaires)*

liers seront récupérés plus tôt l'après-midi par les animateurs. Et avec une pause méridienne allongée, des nouveautés seront mises en place. **"Des animations par les associations seront en effet proposées de 12h à 12h45 pour les plus grands**

**qui déjeunent en 2<sup>e</sup> service et de 13h à 13h45 pour les plus petits qui mangent en 1<sup>er</sup> service. Ces animations ne concernent pas les tout-petits qui partent à la sieste**, indique le président. **Mais attention : ces temps d'animation s'adressent également aux**

**enfants qui ne mangent pas à la cantine"**. Le vice-président responsable de l'enfance, Karl Grandjouan, ajoute : **"Ces animations sont entièrement gratuites et non obligatoires pour l'enfant. Elles s'articuleront autour de l'éveil et de la découverte. Ainsi, il pourrait être proposé du bricolage, de la poterie, de la relaxation ou encore de la lecture. Il s'agira là de temps calmes et non de suractivité"**. Les animateurs qui viendront dans les écoles sont déjà en poste dans les associations d'accueil périscolaire ; ainsi les enfants **"ne perdront pas leurs repères"**.

### **Pas de cantine le mercredi...**

Concernant le mercredi, la restauration scolaire ne sera pas assurée. Cependant, les enfants qui iront au centre de loisirs bénéficieront de ce service.

La réforme coûtera à l'Intercommunalité environ 200.000 € pour un an.